

Image not found or type unknown



Voiture d'occasion vice caché

Par **Sebinho**, le **08/02/2012** à **20:30**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture d'occasion dans un garage de revendeur professionnel en aout 2011, ce vehicule est tombé en panne en fevrier 2012 car l'huile moteur n'etait pas la bonne, le moteur est hs. (le vehicule était garanti 6 mois) Le revendeur me propose de reparer le vehicule. Est ce qu'il sagit bien d un vice caché ? Est ce que le vendeur devrait me rembourser le vehicule comme il est dit dans l'article 1646 du code civil ? (ai-je bien compris cet article ?) merci d avance pour vos reponses.